



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mars à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la salle culturelle Frédéric Chopin (article 2121-7 du CGCT) sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, GUYOT Nicolas, CALVEZ Philippe, MANCEL Jocelyne, Cécile GILLARD, Laura CLEMENT, Sylvie BOUDIER, GICQUEL Joël, Florent Désiré NADALI, MAUGEAIS Aline, RICOU Richard.

Absents excusés : Marylène GUILLEMOT (donne pouvoir à Cécile GILLARD), Christina CABANETOS (donne pouvoir à Catherine CHEREAU), Nicolas TESSIER (donne pouvoir à Nicolas GUYOT), Jean-Claude HERMAIZE (donne pouvoir à Jacques BONHOMMET), Nicolas Aoustin (donne pouvoir à Philippe CALVEZ), Sylvie DURAND (donne pouvoir à Valérie AVENEL), Nadège GUIBERT.

Secrétaire de séance : Mme Cécile GILLARD.

Date de la convocation : 23 février 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 16

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 6

Nombre de votants : 22 (16 + 6)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 4 février 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Budget Principal « Commune » et Budgets annexes « Lotissement Le Pré de la Fontaine » et « Lotissement de Brisâtre » - Vote des comptes de gestion 2020

Le compte de gestion retrace les opérations effectuées par le Comptable du trésor au cours de l'exercice écoulé. Cette comptabilité, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous une forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers). Il s'agit de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et celles de l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les Comptes de Gestion de l'exercice 2020 pour le Budget Principal de la commune et les Budgets annexes « Lotissement Pré de la Fontaine » et « Lotissement de Brisâtre » établis par le receveur de la collectivité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les Comptes de Gestion 2020 ont été visés et certifiés conformes et n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Les résultats sont les suivants :

049016
TRES. LE LION-D'ANGERS



II-1
Exercice 2020

12000 - COMMUNE DE BECON LES GRANITS -
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 282 724,81	2 373 187,40	4 655 912,21
Titres de recettes émis (b)	1 425 759,63	2 167 985,40	3 593 745,03
Réductions de titres (c)		11 396,67	11 396,67
Recettes nettes (d = b - c)	1 425 759,63	2 156 588,73	3 582 348,36
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 282 724,81	2 373 187,40	4 655 912,21
Mandats émis (f)	1 009 139,17	1 516 783,60	2 525 922,77
Annulations de mandats (g)		2 055,86	2 055,86
Dépenses nettes (h = f - g)	1 009 139,17	1 514 727,74	2 523 866,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	416 620,46	641 860,99	1 058 481,45
(h - d) Déficit			

049016
TRES. LE LION-D'ANGERS



Etat II-2
Exercice 2020

12000 - COMMUNE DE BECON LES GRANITS -

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-472 037,06		416 620,46		-55 416,60
Fonctionnement	719 410,25	688 161,54	641 860,99		673 109,70
TOTAL I	247 373,19	688 161,54	1 058 481,45		617 693,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
12500-LOT LE TREMBLAY-BECON					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
12600-LOT PRE DE LA FONTAINE-B					
Investissement					
Fonctionnement	52 383,00		196 086,00		248 469,00
Sous-Total	52 383,00		196 086,00		248 469,00
12700-LOT DE BRISATRE - BECON					
Investissement			-1 200,00		-1 200,00

intégration du BC 12500 dissout

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal de la commune, des Budgets annexes « Lotissement Pré de la Fontaine » et « Lotissement de Brisâtre »,

Déclare que les Comptes de Gestion des budgets susvisés dressés par le Receveur pour l'exercice 2020, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3 – Budget Principal « Commune » et Budgets annexes « Lotissement Le Pré de la Fontaine » et « Lotissement de Brisâtre » - Vote des comptes administratifs 2020

Madame FOUCHEREAU quitte la salle lors des votes des différents comptes administratifs.

Le document budgétaire détaillé a été remis aux conseillers municipaux.

3.1 – Compte Administratif 2020 – Budget principal « Commune »

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller Délégué aux Finances présente le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal dressé par Madame Marie-Ange Fouchereau, Maire, ordonnateur de la commune.

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à un montant de 673 109,70 €.

La section d'investissement laisse apparaître un déficit d'investissement de 55 416,60 €.

Soit un résultat global de l'exercice 2020 de 617 693,10 €.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	1 514 727,74 €	2 187 837,44 €	673 109,70 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	
Total	1 514 727,74 €	2 187 837,44 €	673 109,70 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	1 009 139,17 €	1 425 759,63 €	416 620,46 €
Report de l'exercice N-1	472 037,06 €		- 472 037,06 €
Total	1 481 176,23 €	1 425 759,63 €	- 55 416,60 €
TOTAL GLOBAL	2 995 903,97 €	3 613 597,07 €	617 693,10 €

Sur avis de la Commission des Finances réunie le 3 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal « Commune » tel qu'il est présenté ci-dessus,
Et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.2 – Compte Administratif 2020 – Budget annexe « Lotissement le Pré de la Fontaine »

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller Délégué aux Finances présente le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe « Lotissement Pré de la Fontaine », dressé par Madame Marie-Ange Fouchereau, Maire, ordonnateur de la commune.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	11 414,00 €	207 500,00 €	196 086,00 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	52 383,00 €	52 383,00 €
Total	11 414,00 €	259 883,00 €	248 469,00 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GLOBAL	11 414,00 €	259 883,00 €	248 469,00 €

Sur avis de la Commission des Finances réunie le 3 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Lotissement le Pré de la Fontaine » tel qu'il est présenté ci-dessus,
 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3.3 – Compte Administratif 2020 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre »

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances présente le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe « Lotissement de Brisâtre », dressé par Madame Marie-Ange Fouchereau, Maire, ordonnateur de la commune.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2020	1 200,00 €	0,00 €	- 1200,00 €
Report de l'exercice N-1	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GLOBAL	2 400,00 €	1 200,00 €	- 1 200,00 €

Sur avis de la Commission des Finances réunie le 3 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » tel qu'il est présenté ci-dessus,
 Et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4 – Budget Principal « Commune » - Affectation du résultat 2020

Madame le Maire, sur avis de la Commission des Finances du 3 Mars 2021,
 Proposant au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif du budget principal présente un résultat positif d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 arrêté à la somme de 673 109,70 €, soit un résultat à affecter d'un montant de 673 109,70 €,

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget après décision modificative de l'exercice arrêté est de 609 300,00 €,

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 - Réserves pour 673 109,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 du budget principal à la section d'investissement du budget 2021 telle que présentée ci-dessus.

5 – Budget Principal « Commune » - Durées d'amortissement

Madame le Maire expose que l'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisations.

Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article	Bien ou catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études (révision PLU)	5 ans
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans
204132	Subventions d'équipements aux départements	20 ans
204172	Subventions d'équipements aux autres établissements publics locaux (SIEML)	5 ans
20422	Subventions d'équipements travaux génie civil	5 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement eaux pluviales	15 ans

Vu l'article L.2321-2 du CGCT,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 3 Mars 2021,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

6 – Rachat prêt Gendarmerie Crédit Foncier – Autorisation de signature

Madame le Maire rappelle que la commune a contracté en 2008 un prêt de 2 000 000 € au taux fixe de 4,98 % sur 35 ans auprès du Crédit Foncier pour le financement de la construction de la gendarmerie.

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il a consulté un courtier spécialisé en rachat de crédit afin qu'il étudie les possibilités de rachat de cet emprunt.
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1 651 405,58 €.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un accord de principe sur le rachat du prêt de la gendarmerie et autorise Madame le Maire à souscrire le contrat de prêt correspondant avec l'organisme bancaire qui fera la meilleure offre suite à la consultation.

7 – Personnel Communal – Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à compter du 01/03/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe le Conseil Municipal qu'un adjoint technique territorial est actuellement agent titulaire affecté au service de restauration scolaire pour une durée hebdomadaire de 15,02/35èmes.

Considérant qu'un agent technique titulaire à temps non complet affecté au service d'entretien des bâtiments communaux a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter son temps de travail à hauteur de 28/35èmes à compter du 1^{er} Mars 2021.

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Comité Technique est en cours de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 Accepte l'augmentation du temps de travail du poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 15,02/35èmes à 28/35èmes hebdomadaire à compter du 1^{er} mars 2021.

8 – Personnel Communal – Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui sera le suivant à compter du 1/03/2021 :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON-PERMANENTS AU 01/03/2021

EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	35	1	1,00
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	35	1	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	35	0	0,00
Adjoint Administratif territorial	C	2	35	2	2,00
Sous-total				4	4,00
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	35	1	1,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1	35	0	0,00
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	1	35	1	1,00
	C	1	23,71	0	0,00
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	1	32	1	0,91
	C	1	29	0	0,00
Adjoint Technique territorial	C	1	35	1	1,00
	C	1	35	1	1,00
	C	1	31	1	0,89
	C	1	30	1	0,86
	C	1	28	1	0,80
	C	1	26	1	0,74
	C	1	18,16	1	0,52
<u>Contractuels de droit Privé</u>					
Adjoint technique – Contrat aidé	C	1	35,00	1	1,00
Adjoint technique	C	1	18,50	0	0,00
	C	1	19,75	1	0,56

	C	1	15,00	1	0,43
	C	1	15,00	1	0,43
	C	1	7,00	1	0,20
	C	1	7,00	1	0,20
	C	1	4,00	1	0,11
	C	1	4,00	1	0,11
Sous-total				18	11,76
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	35	1	1,00
Sous-total				1	1,00
TOTAL GENERAL				23	16,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte le tableau des effectifs du personnel communal comme présenté ci-dessus, à compter du 01/03/2021.

9 – Travaux de sécurisation de voirie Rue de Cholet (RD 961) – Attribution des travaux

Madame Le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 janvier 2021, le Conseil Municipal a validé l'attribution des travaux de sécurisation de voirie à l'entreprise COLAS TP pour un montant total de 333 060,00 € HT.

Le 4^{ème} secteur – Rue de Cholet (RD 961) prévu dans le marché initial puis retiré dans l'attente des prescriptions de l'Agence Technique Départementale fait l'objet d'une consultation complémentaire.

Un devis a été transmis par l'entreprise COLAS TP d'un montant de 44 156,00 € HT.

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique,

Après analyse du devis par le cabinet de maîtrise d'œuvre, la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée (COMAPA) décide de retenir le devis de l'entreprise COLAS TP d'un montant de 44 156,00 € HT pour les travaux de sécurisation de voirie rue de Cholet.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette décision.

10 – Travaux de sécurisation de voirie Rue de Cholet (RD 961) et Route de Villemoisian (RD 104) – Convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine et Loire

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux de sécurisation de voirie urbaine sur les secteurs suivants :

- Entrée sud de l'agglomération rue de Cholet (RD 961),
- Traversée route de Villemoisian (RD 104) entre la zone de loisirs vers le nouveau quartier « lotissement Le Tremblay »,

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de signer avec le département une convention d'autorisation de travaux et d'entretien.

La convention a pour objet :

- D'autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements mentionnés ci-dessus,
- De définir les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements entre le Département et la Commune comme suit :
 - La Commune assurera, à ses frais :
 - la surveillance, l'entretien courant et le renouvellement si nécessaire des ouvrages autorisés par le Département ainsi que des éléments suivants :

- Le mobilier urbain,
- Les revêtements spéciaux de type résine, les peintures spéciales...
- Les parkings longitudinaux,
- Les ilots centraux,
- Les réseaux d'eaux pluviales, ainsi que les ouvrages annexes, y compris les tampons de regard et grilles,
- Les équipements urbains,
- Les bordures,
- Le mobilier d'éclairage public,
- Les aménagements paysagers,
- La signalisation verticale relative aux mesures de police de la circulation,
- Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération,
- La signalisation horizontale (de police, passage piétons, stationnement en rive sur chaussée, autres marquage),
- La surveillance et l'entretien des trottoirs comprenant :
 - Les réparations localisées et renouvellements de leur revêtement et leur structure,
 - Le remplacement ou la réparation des bordures et caniveaux,
 - L'entretien courant (balayage, nettoyage, marquage...).
- Le Département assurera à ses frais :
 - L'entretien lourd de la chaussée comprenant les réparations localisées et renouvellements de la couche de roulement et de la structure de chaussée,
 - L'entretien courant et le remplacement si nécessaire de la signalisation verticale relative au plan départemental de jalonnement,
 - L'entretien des bandes transversales ocres en entrée d'agglomération si elles existent.

La convention est signée pour une durée de 10 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention d'autorisation de voirie et d'entretien à intervenir avec le Département de Maine et Loire,

Autorise Madame le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

11 – Travaux de sécurisation de voirie – Versement d'une participation au SIEMML pour les opérations d'effacement de réseaux – Route de Villemoisan (RD 104)

Madame le Maire présente l'estimation détaillée des travaux arrêtée par le SIEMML pour l'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public Route de Villemoisan (RD 104).

Le coût total des travaux est réparti comme suit :

PARTICIPATION

N°opération	Catégorie	Montant des travaux HT	Taux de la participation demandée	Montant de la participation à verser
026.18.06.01	Effacement réseau DP	92 754,03 €	20 %	18 550,81 €
026.18.06.02	Eclairage public – Rénovation liée à un effacement	36 522,70 €	20 %	7 304,54 €
026.18.06.04	Eclairage public – contrôle de conformité	129,01 €	20 %	25,80 €
TOTAL		129 405,74 €		25 881,15 €

PARTICIPATION

N°opération	Catégorie	Montant des travaux HT	Taux de participation	Montant de la participation à verser
026.18.06.03	Génie civil Télécom	20 563,05 €	100 %	20 563,05 €
			TVA 20 %	4 112,61 €
			TOTAL TTC	24 675,66 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-26 ;
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML arrêtant le règlement financier en vigueur,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEMML en date du 9/02/2021 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Accepte de verser une participation pour l'opération sus-mentionnée pour un montant global de 25 881,15 € selon les modalités décrites ci-dessus,
Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML,
Donne son accord sur le montant relatif au génie civil télécommunications de 24 675,66 € TTC,
Et autorise Madame le Maire à signer la convention établie entre la commune, ORANGE et le SIEMML.

12.1 – Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Mission d'étude géotechnique

4 organismes ont été consultés afin de connaître leur proposition d'intervention pour la mission d'étude géotechnique dans le cadre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes. 2 offres ont été transmises.

Madame Le Maire présente les résultats de cette consultation :

<i>Offre</i>	<i>Prix € HT</i>
<i>FLI CADEGÉAU – St Macaire en Mauges</i>	<i>2 605,00</i>
<i>GEOTECHNIQUE OUEST – Ecoouflant</i>	<i>3 460,00</i>

Madame le Maire propose de retenir l'offre de la société FLI CADEGÉAU de St Macaire en Mauges pour un montant de 2 605,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de retenir l'offre de la société FLI CADEGÉAU de St Macaire en Mauges pour un montant de 2 605,00 € H.T. pour la mission d'étude géotechnique dans le cadre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes,
Et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant à cette mission.

12.2 - Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Mission de contrôle technique

3 organismes ont été consultés afin de connaître leur proposition d'intervention pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

Madame Le Maire présente les résultats de cette consultation :

<i>Offre</i>	<i>Prix € HT</i>
<i>QUALICONSULT – Beaucouzé</i>	<i>4 940,00</i>
<i>SOCOTEC – Angers</i>	<i>6 100,00</i>
<i>APAVE – Beaucouzé</i>	<i>4 265,00</i>

Madame le Maire propose de retenir l'offre de la société APAVE de Beaucouzé pour un montant de 4 265,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de la société APAVE de Beaucouzé d'un montant de 4 265,00 € H.T. pour la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes,

Et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant à cette mission.

12.3 - Construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes – Mission de coordination et protection de la santé

4 organismes ont été consultés afin de connaître leur proposition d'intervention pour la mission de coordination et protection de la santé dans le cadre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes.

Madame Le Maire présente les résultats de cette consultation :

<i>Offre</i>	<i>Prix € HT</i>
<i>QUALICONSULT – Angers</i>	<i>2 940.00</i>
<i>AMC – Angers</i>	<i>2 849.50</i>
<i>APAVE - Beaucouzé</i>	<i>2 115.00</i>
<i>SOCOTEC -Angers</i>	<i>3 160.00</i>

Madame le Maire propose de retenir l'offre de la société APAVE de Beaucouzé pour un montant de 2 115,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de retenir l'offre de la société APAVE de Beaucouzé d'un montant de 2 115,00 € H.T. pour la mission de coordination et protection de la santé de contrôle technique dans le cadre des travaux de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes,

Et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant à cette mission.

13 – Rénovation énergétique de la salle de football – Lancement de la consultation d'entreprises

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 septembre 2020, l'Agence GREGOIRE Architectes de Cholet a été retenue pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique de la salle de football.

Monsieur Jacques BONHOMMET, Adjoint en charge des bâtiments, présente le projet proposé par l'Agence GREGOIRE.

Le descriptif des travaux est présenté :

Lot 1 – Ossature bois, isolation – bardage bois

Lot 2 – Plafonds suspendus – isolation

Lot 3 – Cloisons sèches – menuiseries intérieures et extérieures

Lot 4 - Peinture

Lot 5 – Electricité – chauffage – ventilation

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'estimation financière du projet qui s'élève à 100 000 € HT,

Considérant le montant prévisionnel des travaux, il y a lieu de procéder à une consultation d'entreprises selon la procédure pour les Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) en application des dispositions de l'article R2123-1 du CMP,

Vu les propositions de critères de jugement des offres comme suit :

- Valeur technique : 50 %
- Prix : 50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver le projet de rénovation énergétique de la salle de football,

D'autoriser Madame le Maire à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée,

D'autoriser Madame Le Maire à signer les marchés avec les sociétés mieux-disantes retenues par la commission d'appel d'offres,

De relancer une procédure sous la forme adaptée en cas d'infructuosité,

Et signer tous documents utiles à cette affaire.

14 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

➤ **Construction du boulodrome – Travaux supplémentaires**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que des prestations complémentaires sont nécessaires à la réalisation des travaux de construction du boulodrome.

Lot 1 : Terrassement – maçonnerie – Ravalement (entreprise SBR) :

	Montant HT	Objet des travaux
Marché initial	49 802,98 €	
Avenant N°1	+ 265,76 €	Fourniture et pose syphon disconnecteur + reprise canalisations – travaux moins-value
Avenant N°2	+ 3 500,00 €	Mise à niveau grille sur regard, ravoilage côté mitoyen, mise en place d'un caniveau en pied de bardage
Nouveau marché	53 568,74 €	

Lot 2 : Charpente métallique – Couverture - bardage (entreprise PREFAKIT) :

	Montant HT	Objet des travaux
Marché initial	24 056,00 €	
Avenant N°1	+ 390,00 €	Fourniture et pose sortie de toiture
Nouveau marché	24 446,00 €	

Lot 5 : Plomberie sanitaires (entreprise Fabrice CROISE) :

	Montant HT	Objet des travaux
Marché initial	2 294,00 €	
Avenant N°1	+ 275,00 €	Raccordement sortie hotte du local foot sur toiture du bâtiment boulodrome
Nouveau marché	2 569,00 €	

15 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Ecole maternelle	Panneau basket + 2 sèches-dessins	Wesco	209,90 €	251,90 €	c/2188
Ecole élémentaire – BCD et école	Présentoir revues +	Delagrave SDM	590,80 €	708,96 €	c/2184

maternelle	tableau mural blanc				
Ecole maternelle	Range-vélos	ASCO & CELEDA	164,17 €	197,00 €	c/2188
Ecole élémentaire	Meuble haut	MANUTAN	468,91 €	562,69 €	c/2184
Service Technique	3 vitrines affichage extérieur	VEDIF	912,00 €	1 094,40 €	c/2188

16 - Affaires générales et informations diverses

➤ CCVHA – Présentation de la Compétence mobilité : Madame le Maire expose que suite à la dernière commission Projet de Territoire de la CCVHA, il a été demandé aux Maires de présenter à leur Conseil Municipal le projet de transfert de la compétence Mobilité. La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM) redéfinit le schéma-type d'organisation territoriale de la compétence « Mobilité » autour de deux niveaux de collectivités, posant de la sorte le cadre pour en favoriser l'exercice à la « bonne échelle territoriale » :

- La région, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale pour un maillage du territoire à son échelle,
- L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.

La loi invite les communautés de communes à statuer sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1^{er} juillet 2021. Si elle n'est pas transférée, la compétence revient alors à la région, la CCVHA ne pouvant dès lors plus mobiliser la plupart des leviers d'action prévus par la loi LOM notamment les dispositifs d'accompagnement financiers.

L'intérêt pour le territoire intercommunal :

- Elaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité adaptée à son territoire et à ses spécificités,
- Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité ;
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir,
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements.

➤ CCVHA – Habitat : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Bécon les Granits a déposé sa candidature au Plan National de lutte contre les logements vacants. Ce plan a pour objectif de réduction de la vacance de longue durée dans le parc privé en privilégiant le recours aux solutions incitatives et la mobilisation des collectivités territoriales. Si elle est retenue, la commune pourra disposer d'un accompagnement d'experts et d'outils afin de construire une stratégie territoriale de lutte contre la vacance de logements.

➤ CCVHA – Projet de Portail Extranet : Jacques BONHOMMET, élu référent sur ce dossier, présente le projet. La mise en place d'un espace de ressources et de travail dématérialisé au sein de la CCVHA et de ses communes membres est en projet depuis 2 ans. L'objectif de cet outil est d'optimiser la circulation de l'information, de simplifier l'accès aux documents ressources et d'offrir un nouvel espace de collaboration en ligne et d'une manière globale, faciliter les échanges entre les différents acteurs de la Communauté de Communes (élus, agents et collectivités). Le cout de cet outil est intégralement pris en charge par la CCVHA.

➤ Communication : Dans le cadre du plan de communication et afin de développer la communication municipale, il est proposé de constituer un groupe de volontaires afin de rédiger après chaque réunion de Conseil Municipal un communiqué de presse selon un format défini, relatant les points essentiels à l'ordre du jour à transmettre aux correspondants locaux.

17 – Rapports des commissions

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Projet de construction de nouveaux vestiaires de football et tribunes : M. Calvez présente le compte-rendu de la réunion du COPIL. Monsieur Mainchain, architecte de l'Agence Grégoire, a présenté l'esquisse du projet. En introduction de la réunion, M. Perrot, président délégué du District de Football, a fait un point rapide sur les subventions possibles de la Fédération Française de Football pour le projet. L'esquisse reprend tous les éléments du programme avec l'intégration en plus d'un club-house d'environ 70 m² situé à l'étage. La construction est située entre les deux terrains de football présentant un dénivelé de 5 mètres (avec les contraintes afférentes). Au centre de la construction est prévue une tribune de 150 places avec accès sur les côtés. L'estimation est supérieure au budget initial. Plusieurs remarques ont été formulées afin de réduire le montant estimé : remplacer la tribune en dur par une tribune tubulaire, diminuer la superficie des vestiaires à l'étage (supérieure à la norme), supprimer l'avancée du toit qui protège la tribune compte-tenu de l'orientation du stade soit environ 30 % en moins. Une nouvelle esquisse et une nouvelle estimation du projet sont attendues.
 - Association Envol Basket : l'association a sollicité la mise à disposition de la cour de l'école publique équipée de panneaux de basket afin de pouvoir organiser un stage en extérieur sur les vacances de février. Un accord a été donné.
 - Conseil d'école : le compte-rendu du Conseil d'école du 16 février 2021 est présenté. L'effectif est de 129 élèves. Les prévisions pour 2021/2022 sont de 131 élèves. Un point sur tous les projets et actions de l'année 2020-2021 a été effectué : Commémoration du 11 Novembre en distanciel : réalisation de dessins accrochés derrière le monument aux morts, , plantations avec l'agent municipal en charge des espaces verts, au moment de Noël : décoration du sapin municipal et correspondance avec les résidents de la Maison de retraite, exposition sur la solidarité, participation à l'action « 1 dessin = 1 € » à l'initiative de l'agence immobilière L'Adresse à destination des enfants malades du cancer. Plusieurs actions ont été annulées en raison de la crise sanitaire. Une demande de travaux de rafraîchissement des murs de l'école élémentaire a été sollicitée auprès de la commune. Une étude de rénovation énergétique est prévue de laquelle découlera un projet global d'amélioration de l'isolation et du chauffage et de réfection globale du bâtiment.
- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Construction du boulodrome : le bâtiment est désormais clos et couvert. Les travaux d'aménagement intérieur vont être réalisés par les bénévoles du club, la commune fournit les matériaux.
 - Réaménagement de l'accueil de la Mairie : la fin des travaux est prévue pour fin mars.
 - Rénovation énergétique des bâtiments : le SIEMML poursuit son diagnostic de la Mairie et de la salle culturelle pour ensuite formuler des propositions.
 - Signalétique des salles : en attente de la validation de la charte graphique de la commission Communication.
 - Gestion des espaces verts : une deuxième visite sera fixée prochainement pour la deuxième partie des espaces afin ensuite d'établir une planification de tous les projets identifiés.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - La commission se réunira le 10 mars 2021.
 - Aménagement d'un espace partagé au lotissement du Tremblay : suite au retour des questionnaires, un cahier des charges va être établi afin de consulter plusieurs sociétés pour l'aménagement de cet espace.
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Le compte-rendu de la commission du 11 février est présenté.
 - Le compte Instagram de la commune a été créé.
 - La charte graphique est en cours de réflexion : les couleurs et les formes du logo de la commune sont reprises. Elle sera ensuite déclinée sur différents supports de communication : cartes de visite, cartes de correspondance, enveloppes, chemises à rabat, courriers, maquette de diaporama pour toutes les présentations.
 - Concours des Maisons Fleuries : après une pause en 2020 en raison de la crise sanitaire, le concours est relancé en 2021 avec l'aide d'Alain Colas et Lydie Gentilhomme.
 - Site Internet : une équipe de 2 ou 3 personnes a été constituée afin d'engager un travail régulier de mise à jour du site avec l'agent en charge de la communication.

- Décorations de Noël : plusieurs sociétés vont être rencontrées.
- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*
 - Plan de déplacements : le COPIL travaille sur la proposition d'identification des enjeux dont découlera le plan d'actions.
 - Travaux du Syndicat d'eau : après la rue de Cholet, les travaux ont repris début mars sur l'avenue des Granitiers et la rue des Carrières. Une communication conjointe avec la Mairie va être diffusées dans la presse : travaux de réseaux du SIML et ensuite les travaux de sécurisation de voirie.

18 – Questions diverses

Fin de la séance à 23 h 30.